

# LE MADAWASKA

CINQ SOUS LE NUMERO

EDMUNDSTON, N.-B., 25 AVRIL, 1929.

SEIZIEME ANNEE No. 17

## TROIS PERSONNES ONT FAILLÉ PERDRE LA VIE DANS UN INCENDIE MARDI MATIN

Le feu se déclare sur le toit de l'hôtel Madawaska Inn alors que le vent souffle avec force. — Les pompiers travaillent fort pendant deux heures. — Les dommages surtout par l'eau sont considérables.

Un grand émoi a régné pendant quelques heures dans notre ville mardi avant-midi lorsque la nouvelle se répandit que l'hôtel Madawaska Inn était en feu.

L'alarme sonnée à la boîte 123 appela les pompiers sur les lieux vers onze heures. Déjà les flammes apparaissaient autour de la cheminée sur le toit de la bâtisse et étaient activées par une forte brise qui transportait vers la rivière Madawaska les étincelles et le goudron enflammé.

Il y eut un moment d'angoisse lorsque la foule amassée aux alentours de la bâtisse apprit que trois personnes étaient en danger au quatrième étage. En effet deux jeunes filles, employées de l'hôtel, M<sup>l</sup>les Eva Cyr et Thérèse Violette, étaient montées à leur chambre pour sauver leurs vêtements. A un certain moment la fumée remplit leur chambre et il fallut des efforts inouïs pour leur porter secours. Il en fut de même pour un pensionnaire qui était au repos à ce même étage, M. James O'Leary.

Après deux heures de travail ardu les pompiers purent maîtriser l'incendie. Les dommages par le feu sont surtout sur le toit et à l'étage supérieur. Mais l'eau a abîmé complètement l'intérieur de l'hôtel dont les murs sont en plâtre et les planchers en bois franc. L'ameublement a été lui-même fort endommagé, occupant Mme Thaddée Hébert, locataire de l'hôtel, a pu sauver une bonne partie de sa propriété.

Le chef Savage nous apprenait hier soir que les dommages avaient été évalués à environ \$25,000. L'hôtel est la propriété de la Compagnie Fraser, et déjà des ouvriers sont à l'oeuvre pour la remettre en bon état pour la saison du tourisme. Mme Hébert s'attend pouvoir ouvrir de nouveau l'hôtel vers la fin de mai.

Le feu semble avoir commencé dans le ventilateur qui sert à expulser les odeurs de la cuisine et qui est placé au-dessus du poêle. Il est en effet, brûlé de bas en haut.

## DAMASE THIBODEAU EST DECEDÉ

A ST-LEONARD, N.-B.

Plusieurs apprendront avec regret la mort de Sieur Damase Thibodeau de St-Léonard, survenue le 17 courant à sa demeure. Le défunt était âgé de 80 ans et six mois. Son service et sa sépulture eurent lieu vendredi le 19 courant.

Le défunt était en parfaite santé lorsqu'il se coucha mardi soir. On le trouva mort dans son lit mercredi matin. Il laisse deux fils et six filles: Lézime de Borja, Montana; Antoine à Québec; Mme Fred Cormier de Grand Sault; Mme Fred M. Cyr de Van Buren; Mme Remi Dubé de Vener Sidig; Mme Georges Parent de St-Léonard; Mme Hubald S. Cormier de Parent, N.-B.; Mme Maxime Michaud de Bellefleur, N.-B.; chez qui il demeurait. Mme Will. Bellefleur était sa sœur.

Le service fut chanté par l'abbé B. Saindon, curé de la paroisse. Les porteurs étaient ses gendres MM. Georges Parent, Remi Dubé, Fred Cormier et Hubald Cormier, M. Fred Thibodeau, son neveu, portait la croix.

Le défunt était un des plus vieux citoyens du comté de Madawaska et comptait de nombreuses connaissances. "Le Madawaska" offre ses sincères sympathies à la famille en deuil.

## CHIEN PERDU!

Un petit chien blanc répondant au nom de "Pompon" a été perdu cette semaine. Prière de le ramener à l'hôtel Ringuette et recevoir récompense. 751-11-25a.

## AU SERVICE DU MARECHAL FOCH



Sir Henry THORNTON, K.B.E., président des Chemins de fer nationaux du Canada, dans son uniforme de Major-Général de l'armée anglaise, lors d'un service spécial à Montréal pour le Maréchal Foch.

## LES ANGLAIS ET LE DIVORCE

Toronto, 23.—Opposé au divorce, et donc à toute élargissement des prétextes pour lesquels peut être permis le divorce, l'Église anglicane du Canada a hier, par sa Chambre des évêques, émis à l'adresse de son clergé une déclaration précisant son attitude vis-à-vis du divorce et du mariage. On y lit, entre autres choses: "La rupture des familles par le divorce et l'accroissement des prétextes et facilités pour ce dernier constituent un péril moral, gros de soucis pour nous. L'histoire nous enseigne que ce n'est pas, comme certains le prétendent, un signe de progrès réalisé par un grand affranchissement de l'individu. On lit dans le Nouveau-Testament que le divorce n'est pas selon l'esprit du Christ. Il faut y voir autre chose qu'une menace pour la stabilité de notre civilisation."

## LES FORETS SONT FERMEES A LA CIRCULATION

A partir du 1er mai jusqu'au 1er novembre, il faudra un permis pour circuler dans les bois.

Une proclamation parue cette semaine dans la Gazette Royale, sous la signature de l'hon. C. D. Richards, ministre des Terres et des Mines, annonce que les forêts de la province seront closes à la circulation à partir du 1er mai jusqu'au 1er novembre prochain. Personne ne pourra pénétrer dans les bois à moins d'obtenir au préalable un permis d'une personne dûment autorisée pour en émettre.

Seuls sont exemptés les propriétaires de terres boisées, leurs employés, les gardes-feux et gardes-chasses, les arpenteurs, les guides licenciés, et ceux qui ont des permis pour la chasse, la pêche et l'exploration des mines; les membres du clergé, les instituteurs et leurs élèves lorsqu'ils sont accompagnés de leurs maîtres, les Boys Scouts.

Cette loi a pour but d'éviter les feux de forêts si dommageables à l'une de nos ressources naturelles les plus importantes. Ceux qui enfreindront cette loi s'exposent à une punition sévère.

## LE NOUVEAU CONSEIL-DE-VILLE S'EST REUNI HIER SOIR

Son Honneur le Maire Cormier est encore à son poste. — Formation des nouveaux comités et discussion de certains projets d'avenir.

### LA VILLE AURA-T-ELLE UN GARANT?

#### L'Observation De La Loi Du Dimanche

OPINION D'UN JURISTE

Qui doit prendre l'initiative de faire observer ces lois? Le procureur général, dans chaque province. L'article 17 de la loi fédérale (chap. 153 Statuts révisés du Canada, 1906) décreta que nulle action ou poursuite pour une contravention à cette loi ne peut être intentée sans la permission du procureur de la province où l'offense a été commise. L'esprit de la loi est donc que le procureur général voit en définitive s'il y a lieu ou non de poursuivre le délinquant. Pour obvier à toute difficulté, ne vaut-il pas mieux que le procureur général fasse, par l'entremise d'employés spéciaux, la police à ce sujet, ordonne les enquêtes, obtienne de ces inspecteurs les rapports voulus, décide si, dans tel ou tel cas, il y a lieu de poursuivre le coupable devant les tribunaux.

La province de Québec se charge de voir à l'application de la loi des liqueurs alcooliques. Des milliers et des milliers de dollars sont payés annuellement par le gouvernement pour rémunérer les inspecteurs chargés de découvrir si X ou Y a vendu contrairement à la loi une bouteille de scotch ou de cognac. Pourquoi la province de Québec, par l'entremise du procureur général, ne se montrerait-elle pas aussi soucieuse de l'observance du dimanche? Il s'agit d'une loi d'intérêt public, affirmant le caractère chrétien du Canada. Il n'est pas équitable de laisser à quelques individus le soin d'en courir seuls les ennuis et les frais que nécessitent les poursuites de ce genre. Il appartient au gouvernement provincial, au procureur général en particulier, de nommer des inspecteurs spécialement chargés de trouver les profanateurs publics du dimanche, et, les traduisant devant les tribunaux, faire observer la loi. Rien ne sert d'écrire une loi dans les recueils, si les autorités publiques s'en désintéressent et, par leur inaction, la rendent lettre morte.

Antonio Perrault, C. R.

## UN RAIL SE BRISE, LE TRAIN SAUTE

Heureusement personne n'a été tué. — Des blessés, mais légèrement.

Un rail brisé a probablement été la cause du déraillement d'un train du C. N. R., appelé "team-ship special" portant des passagers du "Caronia" ce matin, un mille et quart à l'ouest d'Eel-River, près de Bathurst, N.-B., à 8 h. 25, lundi matin.

Le tender, le fourgon des bagages et trois wagons dits "colonnist" quittèrent la voie, annoncèrent au siège social du C. N. R., aujourd'hui. Deux femmes et un petit garçon furent victimes de légères coupures aux mains et au visage. Personne autre ne fut blessé. Du secours fut immédiatement envoyé de Campbellton.

## POUR LE CREDIT AGRICOLE

Saint-Jean, N.-B.—M. Thomas A. McAvity, inspecteur de la Canada Permanent Mortgage Corporation, M. George E. Fisher, de Chatham, et M. Félix Michaud, de Boncourt, ont été recommandés par le gouvernement provincial pour former la Commission des Prêts aux fermiers. Cette décision a été prise à la dernière assemblée du gouvernement te-



## PETITES NOUVELLES D'UN PEU PARTOUT

**CE N'EST PAS UN IDEAL CATHOLIQUE**  
New-York, 23.—S. Em. le cardinal Hayes, archevêque de New-York, parlant au dîner annuel de l'Union des catholiques de la paroisse de la Sainte Vierge et auquel assistaient plus de 900 jeunes filles, déclara que le monde actuel a donné à la femme et à la jeune un idéal qui ne s'harmonise pas avec l'idéal requis de la femme par l'Église catholique.

## L'HON. DR. JOHN WESLER EDWARDS EST MORT

Ottawa.—Le Canada a perdu un politicien habile et le parti conservateur l'un de ses solides piliers par la mort soudaine de l'hon. Dr. John Wesley Edwards. Le député fédéral de Frontenac-Addington, Ontario, a succombé à une nouvelle crise d'angine de poitrine, quelques minutes après son entrée à l'hôpital civique d'Ottawa. Il était âgé de 63 ans.

## UN MESSAGE DE GEORGE V AU PEUPLE CANADIEN

Ottawa, 23.—Le président des Communes, M. Rodolphe Lemieux, a donné lecture au cours de la séance d'hier après-midi d'une lettre de Sa Majesté le roi George V, remerciant ses sujets canadiens pour la sympathie qu'ils lui ont manifestée au cours de sa récente maladie.

## LE LIVRE DU SENATEUR POIRIER

Moncton, N.-B.—L'hon. Antoine J. Leger, secrétaire provincial, a reçu du Collège Sacré-Coeur, Bathurst, N.-B., une commande de cinquante exemplaires, et du Collège Ste-Anne, Church Point, N.-E., une commande de cent exemplaires du livre "Le Parler Franco-Canadien et ses origines", par l'hon. Pascal Poirier, Sénateur.

## APRES QUATRE ANS D'ETUDES A PARIS

M. l'abbé Léon Destroismaisons du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, doit rentrer prochainement d'Europe. Il est à compléter à Paris des études musicales qui ont duré quatre ans.

## IL JOUE DU PIANO 75 HEURES

Vienne, 22.—Geza Lebowsky, pianiste viennois, prétend avoir établi un nouveau record mondial en jouant du piano 75 heures 45 minutes durant. Il était 11 h. 55 hier soir quand il s'arrêta enfin. Son record bat, prétend-il, celui de l'américain Kemp, bien que celui-ci se fût souvent reposé et eut même reçu un message.

## UN FUTUR CHAMPION DE CHEZ-NOUS

Rosaire Boutot, le boxeur géant, est natif du Lac-Baker, et non pas de Fort Kent, comme le disent certains journaux américains.

S'il faut en croire Tom Heenev, boxeur américain, Rosaire Boutot actuellement à l'entraînement serait le champion poids-lourds à la boxe du monde entier, en moins de deux ans.

Boutot est natif de Lac-Baker. C'est un géant qui pèse 213 livres. Il a la réputation de frapper comme une mule et plusieurs adversaires ont éprouvé sa force. On s'attend à ce que son retour dans l'arène ait lieu au cours de juin, contre Jim Maloney de Boston.

Les amateurs de boxe du Madawaska devront s'intéresser à Boutot qui est de "chez-nous" et non de Fort Kent ou Montréal comme certains journaux l'annoncent.